

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Rians



Date de mise en œuvre du projet

2020-2021

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Les points forts du territoire

Les points forts de la commune

Le service des espaces verts a mis en place des **mesures pour limiter leurs consommations d'eau**.

Des **petits équipements pour économiser l'eau** ont été installés dans les bâtiments publics rénovés (chasse d'eau double commande). D'autres équipements économes pourraient venir compléter ceux déjà mis en place permettant de renforcer d'avantage les économies d'eau sur ce secteur.

Des **travaux d'isolation** ont également été réalisés à la salle des fêtes en 2018 (abaissement du plafond) permettant ainsi de réaliser une économie sur la facture d'énergie et donc de contribuer à la diminution des GES (Gaz à Effet de Serre).

Les points forts des habitants

La plupart des **habitants** ont installé ou envisagent d'installer des **dispositifs de récupération des eaux de pluies** faisant jusqu'à 1000 litres (bacs, cuves, citernes, etc.). L'eau récupérée sert principalement à **l'arrosage des potagers et des fleurs**.

Point à améliorer

- Récupérer les eaux de pluies afin de limiter la consommation d'eau potable pour divers usages ;
- Installer différents systèmes économes dans les bâtiments communaux ;
- Utiliser des matériaux perméables lors de la rénovation de voiries, parking... ;
- Limiter l'artificialisation des sols en limitant l'étalement urbain.

Proposition de plan d'actions

Actions à destination des élus

Action 1 : Inscrire dans le PLUi des recommandations et obligations pour récupérer les eaux de pluies et gérer l'infiltration à la parcelle.

Action 2 : Utiliser dans la mesure du possible des revêtements perméables lors de la rénovation ou la création de chemins, parkings, routes.

Action 3 : Peindre en blanc une partie du revêtement de la cours d'école (près des bâtiments) : opportunité d'action pour diminuer la température dans les bâtiments en période de forte chaleur.

Actions à destination des services municipaux

Action 4 : Suivre les consommations d'eau sur l'ensemble de la commune par grand secteurs.

Action 5 : Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour les espaces verts et le lavage des voiries et véhicules communaux.

Action 6 : Végétaliser les massifs avec des espèces vivaces peu gourmandes en eau.

Actions à destination des habitants

Action 7 : Organiser une distribution de sachets de graines et/ou d'arbres et diffuser des conseils de plantation et d'entretien des végétaux.

Action 8 : Organiser une distribution d'éco-mousseurs.

Action 9 : Sensibiliser aux économies d'eau au jardin et à la maison.

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire